

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (articles D521-10 à 12 du code de l'éducation)

**PROJET D'ORGANISATION
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

PARTIE A REMPLIR PAR LE MAIRE OU LE PRÉSIDENT DE L'EPCI OU LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ECOLE (le document doit être transmis à l'IEN de la circonscription pour le 8 février 2021)

ECOLE (1 fiche par école si organisation différente) : GROUPE SCOLAIRE LES 3 POMMES

COMMUNE OU EPCI : SAINT AMAND VILLAGES

CIRCONSCRIPTION : SAINT-LO sud maternelle

	TEMPS D'ENSEIGNEMENT MATIN		TEMPS D'ENSEIGNEMENT APRÈS-MIDI		PAUSE MÉRIDIDIENNE		ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES : DURÉE PRÉVISIONNELLE
	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin	Horaire de début	Horaire de fin	
LUNDI	09:00	12:00	13:30	16:30	12:00	13:30	
MARDI	09:00	12:00	13:30	16:30	12:00	13:30	
MERCREDI ou SAMEDI (à titre dérogatoire) *							
JEUDI	09:00	12:00	13:30	16:30	12:00	13:30	
VENDREDI	09:00	12:00	13:30	16:30	12:00	13:30	

* **barrer la mention inutile**

Précisions complémentaires éventuelles :

Garderie proposée aux familles de 7h15 à 8h50 et de 16h30 à 18h45

Fait à Saint-Amand le 5 février 2021

CACHET ET SIGNATURE du maire ou du président de l'EPCI ou du président du conseil d'école

GROUPE SCOLAIRE DES 3 POMMES

Route des écoles
50160 St-Amand-Villages
Tél. : 02 33 56 93 31
meh+ee-0500920v@ac-caen.fr